



*Liberté
Égalité
Fraternité*



Energies renouvelables et adaptation au changement climatique

Le fonds chaleur

- Le fonds chaleur, pour passer du fossile aux renouvelables:
- Aide aux études de faisabilité: jusqu'à 70%
- Aide aux investissements (entre 20 et 40%)

Les fiches descriptives du fonds chaleur:

<https://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref>

- Télécharger les cahiers des charges sur <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
- Appel à projets grandes installations solaire thermique:

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAPST2020-36>

Le fonds chaleur

Aide au solaire thermique:

Jusqu'à 55 €/MWh sur 20 ans

Aide géothermie (ex: PAC sur nappe) :

20 €/MWh ENR entrée PAC sur 20 ans + 200 €/ml de puits forés

Aide biomasse:

8,2 €/MWh sur 20 ans jusqu'à 3 000 MW

5,6 €/MWh sur 20 ans au-delà de 3 000 MW

L'ensemble des opérations aidées: <http://www.cerdd.org/Panorama-des-initiatives>

Des relais à contacter pour vous aider à dimensionner vos projets

Animation géothermie:

Estelle Dourlat – estelle.dourlat@unilassalle.fr

Animation solaire:

Alexandre Pauvert - a.pauvert@cd2e.com

Animation biomasse

Maeva Frérot - maeva.frerot@fibois-hdf.fr





*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les Contrats de développement des énergies renouvelables : un outil pour massifier les énergies renouvelables

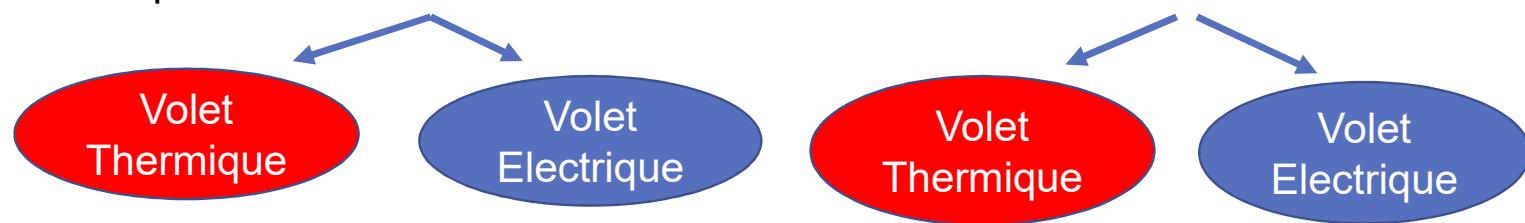
Qu'est ce que c'est un contrat de Développement ENR ?

Outil créé en 2016 qui a pour objectif de **massifier le nombre de projet ENR** au travers le financement de grappe de projet sur une période courte (3 ans) et cela sur un territoire donné, ou sur un patrimoine immobilier.

Contrat de Développement ENR : Deux dispositifs : **Patrimonial**

et

Territorial



L'ADEME est l'interlocuteur et l'instructeur pour les **ENR thermiques**. La Région pour **ENR Electriques**.

➔ Actuellement AAP ADEME / Région permanent

Dispositif maintenu après 2020, soit au travers la reconduction d'un AAP, soit dispositif propre ADEME et REGION.

Qui peut porter (volet thermique)?

Patrimonial

Un gestionnaire de patrimoine important type bailleurs sociaux, chaîne alimentaire, Conseils départementaux, SDIS, domaine de la santé

Territorial

Un opérateur territorial qui a une légitimité d'action et qui souhaite s'engager dans la construction d'un véritable projet de développement des ENR sur son territoire
Donc une EPCI, une agglomération, un PNR(s), une métropole, un conseil départemental, un syndicat d'énergie, ...

Critères

Avoir identifier au moins **3 projets ENR thermiques** qui seront engagés dans les 3 ans du contrats + les avoir pré dimensionnés (KW, MWh)

Avoir identifier au moins **10 projets ENR thermiques** tout type de Maître d'ouvrage sauf les particuliers qui seront engagés dans les 3 ans du contrats + les avoir pré dimensionnés (KW, MWh)

Méthodologie pour déposer

Patrimonial

Territorial

Possibilité de financer jusqu'à 70% des études de préfiguration interne ou externe si les volets électriques et thermiques.

Objectif :

- Recenser les sites potentiels => travail d'animation !
- Évaluer le niveau de maturité des projets potentiels
- Les classer en fonction de leur maturité, pour définir le « niveau » du contrat
- Pré dimensionnement (kW, kWh, €, ...)

Côté Administratif

1 Convention incluant à minima les 3 investissements

De nombreuses conventions

1 avec l'opérateur = convention contrat d'objectif (avec part variable)
+ Autant de convention que de projets thermique récencés

Type de Contrat	Objectif nombres d'opérations
Contrat de Développement Territorial Thermique Multiples Conventions	<p>Au moins 10 installations sur 3 ans et au moins deux filières</p> <p>Seuils cumulés par filière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si solaire thermique, au moins 25 m², • si biomasse, au moins 1200 MWh (sortie chaudière) • si géothermie sur nappe ou eau de mer, au moins 70 MWh, • si géothermie sur sonde, au moins 25 MWh
Contrat de Développement Patrimonial Thermique Une convention	Au moins 3 installations sur 3 ans. Seuils identiques que le Contrat Territorial Thermique

Les ratios d'aide pour les dossiers investissements

Aide au solaire thermique:

Jusqu'à 55 €/MWh sur 20 ans

Aide géothermie (ex: PAC sur nappe):

20 €/MWh ENR entrée PAC sur 20 ans + 200 €/ml de puits forés

Aide biomasse:

8,2 €/MWh sur 20 ans jusqu'à 3 000 MW - 5,6 €/MWh sur 20 ans au-delà de 3 000 MW

Les fiches descriptives du fonds chaleur:
<https://www.ademe.fr/expertises/energies-renewables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref>

2. Présentation des évolutions du contrat de développement ENR territorial pour le volet thermique

A retenir : 3 indicateurs de suivi + 2 règles

Des indicateurs de suivi régional globaux Territoriaux et patrimoniaux (compensation possible entre les contrats)

- ✓ Production : **50 KWh/hab/an** pour trois ans (*on déduit les villes de plus de 100 000 hab et celles avec un RC de plus de 60% ENR*)
- ✓ Aide maximale à l'animation de **1€ /MWh/20ans** (part fixe et part variable)
- ✓ Seuil minimum de **20% d'installations de dossiers hors biomasse** dans les contrat de dvlp ENR

Deux règles

- ✓ Dans le contrat d'animation : Part fixe \leq Part variable
- ✓ Gestion déléguée (administrative) obligatoire (rémunération associée de max 40 k€, 2500€/projet)

Contacts ENR

François BOISLEUX

Référent de l'appel à projets

Solaire thermique, appui géothermie

03 27 95 89 78 @ francois.boisleux@ademe.fr

Florent DUPUIS

Référent de l'appel à projets

Géothermie, appui solaire thermique

03 22 45 55 39 @ florent.dupuis@ademe.fr

Christophe ROGER

Biomasse, réseaux de chaleur

03 22 45 55 41 @ christophe.roger@ademe.fr

Cédric ALVERA

Méthanisation, bâtiment, CEP

03 27 95 98 04 @ cedric.alvera@ademe.fr

Sandrine BOQUILLON

Géothermie

03 74 27 14 24 @ sandrine.boquillon@hautsdefrance.fr

Isabelle COUSIN

Photovoltaïque

03 74 27 14 23 @ isabelle.cousin@hautsdefrance.fr

Eric CHERIGIE

Bois énergie

03 74 27 14 28 eric.cherigie@hautsdefrance.fr

Raphael VIAL

Méthanisation

03 74 27 14 33 @ raphael.vial@hautsdefrance.fr

Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités

Un dispositif régional en quatre étapes



Région
Hauts-de-France



1) Etat des lieux technique et organisationnel pour cibler le patrimoine stratégique et prioritaire à rénover au niveau BBC minimum (objectif 40% d'EE d'ici 2030)
Appui technique et financier (cahiers des charges, aide FRATRI de 70% du cout HT de l'état des lieux)

2) Etudes pour définir, chiffrer et programmer les travaux

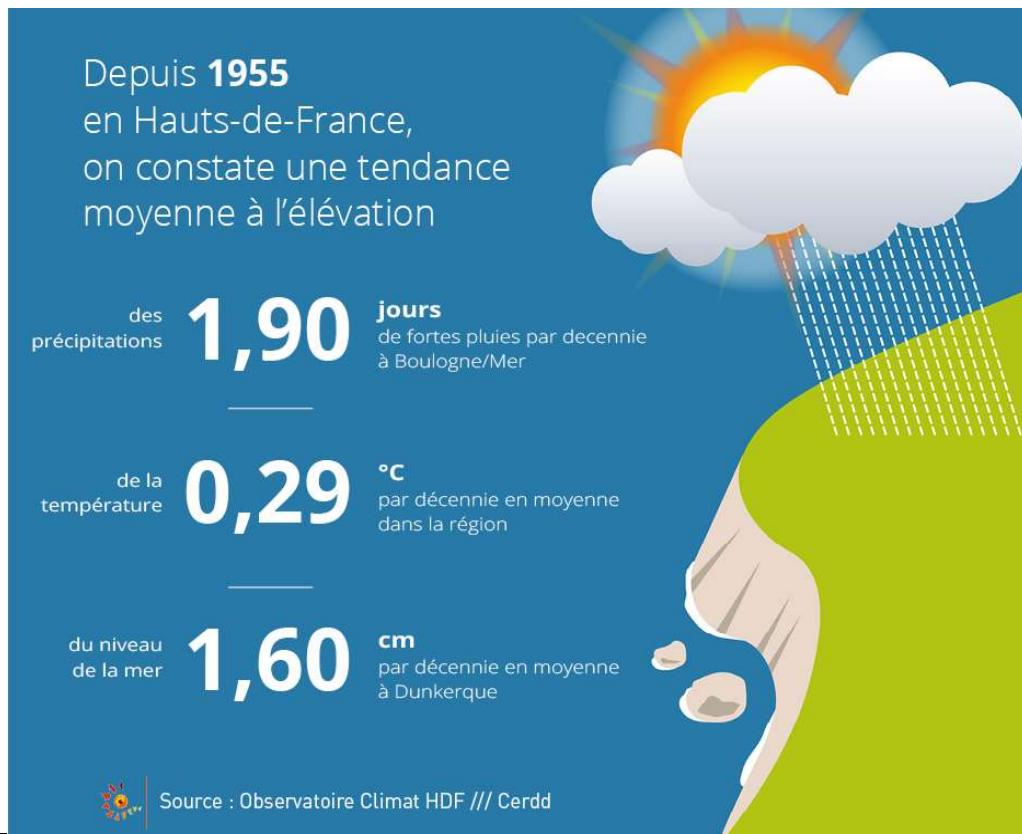
Appui technique et financier : études, ingénierie mutualisée (**Conseiller en Energie Partagé** - aide ADEME à hauteur de 24 000 euros/an pendant 3ans), formations, mise à disposition d'un outil de suivi des consommations...

3) Mise en œuvre des travaux en testant des outils démultiplicateurs

Mobilisation des aides publiques (fonds chaleur ADEME, enveloppe **DSIL** des Préfectures, prêt Ambre/Intrating de la BdT, fonds FEDER, CEE, aides locales...), appui à la mise en place d'outils innovants (aide ADEME de 50% pour **AMO Contrats de Performance Energétique**, opérateur dédié...), qualification des professionnels (Formations Intégrées au Travail)...

4) Capitalisation sur les outils testés dans une perspective de généralisation
Réseau des CEP, échanges régionaux, animation territoriale...

Le climat change, y compris en Hauts-de-France



- **Le climat change en Hauts-de-France. Adaptons-nous !**

https://www.youtube.com/watch?v=G1n7xs_0Uzg

- **Climatour Agroforesterie du CERDD:**

<http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Changement-climatique/Ressources-climat/Video-Climatour-Arbres-en-agriculture-solutions-pour-le-climat>

<https://www.rmt-agroforesteries.fr/fr/>

Des ressources pour comprendre et agir

- Le guide 11 fiches pour agir

<http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Changement-climatique/Ressources-climat/S-adapter-au-changement-climatique-en-Hauts-de-France>

- La gestion durable des eaux pluviales:

www.adopta.fr

- L'arbre en milieu urbain, acteur du climat en région Hauts-de-France

<https://www.ademe.fr/larbre-milieu-urbain-acteur-climat-region-hauts-france>

Agenda:

- Formation le 13 octobre prochain à l'outil ARBOCLIMAT, inscription auprès de Félix VEVE du CERDD

- Formation Adaptation au changement climatique le 4 décembre sur Douai:

<https://formations.ademe.fr/solutions/stage.php?folid=26&stageid=4939>

Des contacts

- Agence de l'eau : Hervé CANLER, Chargé d'études Pluvial, Tél : 03.27.99.83.01, h.canler@eau-artois-picardie.fr
- Région: Anne SIRON, Direction de la biodiversité Tél. +33374271613, Anne.SIRON@hautsdefrance.fr
- Adopta: Maëlle ANCELLE, tel: 03 27 94 12 41, mancelle@adopta.fr
- Rejoindre le GT Adaptation au changement climatique du CERDD: Félix Vève, 03 21 13 52 97, fveve@cerdd.org,

En matière de qualité de l'air:

APPA - Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

235 Avenue de la Recherche – Parc Eurasanté - 59120 LOOS

Tél : 03 20 31 71 57 – Fax : 03 20 21 87 40

<https://www.appa.asso.fr/>





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour vos demandes de subvention:

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

François BOISLEUX

03 27 95 89 78 @ francois.boisleux@ademe.fr